

Mairie de Thil

Monsieur le Commissaire Enquêteur
en Mairie d'Anthon
2, montée de la Barre
38280 ANTHON

Thil, le 26 Janvier 2015

LR/AR n° 1A 105 978 4887 9

Nos réf : Enquête Publique Méthanisation Société Saint Louis Energies

Objet : Demande de modification de la carte des aptitudes à l'épandage des parcelles

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le projet de méthanisation de la société SAINT-LOUIS ENERGIES sise à ANTHON est soumis au régime de l'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement définie par les articles L512-2 et L512-15 et les articles R512-11, R512-26, R512-28 et R512-30 du Code de l'Environnement.

Le Maire,

Vice-Président de la
Communauté de
Communes de Miribel
et du Plateau

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'avis formulé par la Commune de THIL (01120) consultée au titre de l'enquête publique :

« La commune de THIL est concernée par l'épandage des « digestats » issus du processus de méthanisation.

Selon la réglementation, la distance d'épandage à respecter vis à vis d'habitations est de 50 mètres.

Dossier suivi par :

Guy Caplat, Nicolas Zimerli

Or la zone d'épandage référencée 341.022 (Le Perron) sur la carte est mitoyenne d'une zone nouvellement urbanisée (lotissement « Les Ilets » et lotissement « Le clos des Platanes »).

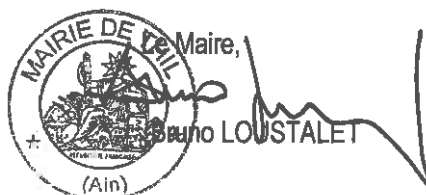
En conséquence, je vous demande de :

1° porter au registre des avis l'observation de la commune de THIL,

2° **demandeur la rectification, pour mise en conformité à la réglementation, de la carte des aptitudes des parcelles en réduisant de 50 mètres le long de ces zones urbanisées les possibilités d'épandage,**

3° transmettre à la commune le document modifié. »

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées.


Mairie de Thil
Bruno LOUSTALET
(Ain)